

Paris, le 20 juillet 2007 - N° 183/D130

Formation
INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES,
ENERGIE

Réunion du 30 mai 2007

Compte rendu de l'examen
des avant-projets de programmes statistiques pour 2008

PROJET D'AVIS.....	2
LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS.....	3
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION	4
Rappel de l'ordre du jour.....	4
Liste des participants	5
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN RÉUNION	26
AVIS D'OPPORTUNITÉ.....	27

PROJET D'AVIS

proposé par la formation **Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie** le 30 mai 2007
sera soumis à l'approbation de l'Assemblée plénière du Cnis en fin d'année 2007

1. Le Conseil rappelle l'importance des engagements internationaux de la France dans le domaine de **la statistique de l'énergie**. Il se félicite que l'enquête annuelle sur les consommations d'énergie dans l'industrie ait été menée par le Sessi et le Scees dans les délais compatibles avec les engagements pris avec une meilleure couverture.
2. Le Conseil rappelle le lien qui existe entre **statistiques énergétiques et préoccupations environnementales**. Il souhaite que les dispositifs d'enquête puissent produire des données sur les échelons infra-nationaux pertinents et encourage une réflexion d'ensemble pour la préparation du moyen terme.
3. Le Conseil a noté que **l'enquête annuelle de production (EAP)**, dont le projet est mené dans le cadre du programme Resane, devrait se substituer à l'enquête annuelle d'entreprise ainsi que, dans certains cas, à l'enquête de branche. Il demande que **la concertation se poursuive avec les organismes professionnels** sur les modalités de cette substitution. Il souhaite également qu'un groupe de travail examine les modalités d'accès des OP aux informations économiques issues de cette nouvelle enquête et que les solutions soient présentées à l'assemblée plénière du Cnis.
4. Le Conseil prend acte des travaux méthodologiques engagés par le Sessi, le Scees et l'Insee, en lien avec certaines organisations professionnelles, pour **améliorer la connaissance des marchés**. Il les encourage à poursuivre ces travaux, et à les présenter à l'interinformation de l'automne 2007.

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

ayant présenté un avant-projet de programme statistique pour 2008
à la formation **Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie** réunie le 30 mai 2007

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Insee

Direction des statistiques d'entreprises - Département de l'industrie et de l'agriculture
Département Système statistique d'entreprises
Direction des études et synthèses économiques - Division Enquêtes de conjoncture

MINISTÈRE DÉLÉGUÉ À L'INDUSTRIE

Direction générale des entreprises - Service des études et des statistiques industrielles
Observatoire de l'économie de l'énergie et des matières premières

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Sous-direction des statistiques des industries agricoles et alimentaires du Scees

**MINISTÈRE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT
ET DES PROFESSIONS LIBÉRALES**

Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL) -
Bureau A1 : Observatoire des activités commerciales, artisanales, de services
et des professions libérales

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Direction des Affaires financières - Observatoire économique de la Défense

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA FORMATION
 Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie
 - 30 mai 2007 -

Président : M. Maurice DELAPORTE, Adjoint au Délégué général et Directeur des Affaires économiques de la Fédération des industries électriques, électroniques et de la communication (FIEEC)

Rapporteurs : M. Jean-Philippe GROUTHIER, Chargé de la sous-direction Ingénierie et coordination statistiques du Sessi
 M. Daniel DESAULTY, Chargé de la sous-direction des industries agricoles et alimentaires du Scees

Responsable de la formation : Monique BOURBIGOT-POGNAT (01 41 17 52 66)

ORDRE DU JOUR

Introduction.....	6
I - Observations des participants sur le suivi des avis donnés sur le programme 2007.....	6
Avis n°1	6
Avis n°2	6
Avis n°3	6
Avis n°4	7
II - Contexte européen.....	7
III - Examen des avant-projets de programmes statistiques 2008	9
1. Les avant-projets 2008.....	9
2. Examen des projets d'enquête pour avis d'opportunité	14
IV - Perspectives d'évolution de la coopération entre le Sessi et les OPA dans le cadre de Resane	17
1. Présentation	17
2. Débat	19
V - Impact du changement de nomenclature pour les entreprises	22
VI - Projet d'avis de la formation.....	25
Conclusion	25

LISTE DES PARTICIPANTS

André BAUDELET	CREDIT AGRICOLE SA
Jean-Marc BÉGUIN	INSEE
Marc BEUDAERT	INSEE
Laurence BLOCH	INSEE
Monique BOURBIGOT-POGNAT	CNIS
Christian BOURE	FÉDÉRATION DES INDUSTRIES DES ÉQUIPEMENTS ET PIÈCES POUR VÉHICULES
Francois BOURRIOT	CEREN (Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie)
Jérôme BREYSSE	GROUPEMENT DES FÉDÉRATIONS INDUSTRIELLES
Josette CAZENOVE	MIN AGRICULTURE PÊCHE
Isabelle CHAPTAL	GROUPE DES INDUSTRIES MÉTALLURGIQUES
Philippe CUNEO	Secrétaire général du Cnis
Catherine DAVID	DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance)
Maurice DELAPORTE	FIEEC (Fédération des industries électriques, électroniques et de la communication)
Daniel DESAULTY	SCEES
Anne DOLEZ	CNIS
Françoise DUSSERT	Secrétaire générale adjointe du Cnis
Michel EURIAT	INSEE
Pierre FLAUD	FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE DU BÉTON
Pierre FUTIN	COPACEL (Confédération papiers cartons et cellulose)
François GIGOU	COPACEL (Confédération papiers cartons et cellulose)
Ghislaine GRIMLER	CNIS
Jean-Philippe GROUTHIER	SESSI
Yves HENON	UNICEM (Union nationale des industries de carrière et matériaux de construction)
Michel JULIEN-VAUZELLE	FRANCE NÉGOCE ACIERS
Christine LAINE	INSEE
Brahim LAOUISSET	DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
Stéphanie LECARPENTIER	SYNDYCAT NATIONAL DES INDUSTRIELS DE LA NUTRITION ANIMALE
Jean LIENHARDT	INSEE
Josette LILAS	SCEES
Jean-François LOUÉ	INSEE
Claudie LOUVOT	INSEE
Laurence MORNET	IAAT (Institut Atlantique d'Aménagement des territoires)
Bernard NANOT	OEEMP (Observatoire de l'économie d'énergie et des matières premières)
Claudette-Vincent NISSELE	DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance)
Emmanuel RAULIN	INSEE
Yves ROBIN	SESSI
Cyrille TISSOT	ADEPALE (Association des entreprises de produits agro-alimentaires élaborés)

Introduction

Maurice DELAPORTE, Président

Bonjour à tous. Merci à tous ceux qui ont bien voulu prendre place autour de la table pour cette réunion de la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie du Cnis.

Je souhaiterais, avant de débiter l'examen de l'ordre du jour, vous demander d'accueillir Daniel Desaulty qui remplace Renan Duthion en tant rapporteur de cette formation pour la partie des industries agro-alimentaires. J'ai fait la connaissance de Daniel Desaulty, il y a quelque temps, lorsque le ministère de l'Agriculture était encore le ministère de tutelle de l'organisation professionnelle dans laquelle j'opérais, à savoir l'Alliance 7. J'ai rejoint depuis la Fédération des industries électriques, électroniques et de communication (FIEEC) en mars dernier.

Par ailleurs, je tiens à remercier Bernard Boulengier, que vous avez tous connu en tant que co-président de cette formation et qui est parti en retraite début mars.

Concernant l'ordre du jour, outre les points traditionnels concernant les avant-projets de programme et les avis d'opportunité, deux points d'information engageront probablement des discussions : les perspectives d'évolution de la coopération entre le Sessi et les organisations professionnelles agréées (OPA) dans le cadre de Resane, ainsi que l'impact du changement de nomenclature pour les entreprises.

I - Observations des participants sur le suivi des avis donnés sur le programme 2007

Maurice DELAPORTE, Président

Souhaitez-vous que nous relisions les [avis donnés l'an passé](#) sur le programme 2007 ?

Jean-Philippe GROUTHIER, Rapporteur

Quatre avis avaient été rendus, l'an dernier, par la formation.

Avis n°1

Jean-Philippe GROUTHIER, Rapporteur

L'avis n° 1 concernait la prise en compte du changement de nomenclatures dans le cadre des enquêtes annuelles d'entreprises. Les enquêtes relatives à l'exercice 2006 sont actuellement réalisées en utilisant une nomenclature intermédiaire pour ventiler l'activité des entreprises, ce qui devrait permettre de satisfaire la demande émise par le Conseil.

Avis n°2

Jean-Philippe GROUTHIER, Rapporteur

L'avis n° 2 était relatif à l'engagement international de la France dans le domaine des statistiques de l'énergie. De fait, le Sessi et le Scees mènent l'enquête annuelle sur les consommations d'énergie, de façon à permettre à l'Observatoire de l'énergie de remplir les obligations internationales de la France. Le calendrier 2007 de l'enquête devrait permettre de fournir les informations nécessaires avant le mois de septembre.

Avis n°3

Jean-Philippe GROUTHIER, Rapporteur

L'avis n° 3 soulignait le lien entre les statistiques énergétiques et environnementales et demandait que l'enquête sur les consommations d'énergie dans l'industrie, de même que l'enquête « Antipol » sur les dépenses d'investissement pour protéger l'environnement dans l'industrie, soient conduites de façon à permettre la production d'informations pertinentes sur des échelons infranationaux.

Ces deux enquêtes ont donc été adaptées. La taille des échantillons a été augmentée, afin d'accroître la qualité des informations disponibles, y compris au niveau régional.

En revanche, la réflexion d'ensemble sur le dispositif d'observation de ces questions auprès des établissements n'a pas encore été menée. Elle le sera probablement dans le cadre du prochain moyen terme.

Avis n°4

Jean-Philippe GROUTHIER, Rapporteur

Le quatrième et dernier avis faisait suite à l'annonce par l'Unité répertoire et démographie des entreprises et des établissements de l'Insee de l'évolution des données de démographie d'entreprises. Ces données sont aujourd'hui publiées en cohérence avec les concepts européens. Du reste, les informations relatives à l'impact de cette évolution du concept ont également été diffusées.

Maurice DELAPORTE, Président

Sur plusieurs de ces thèmes, des compléments d'information seront apportés en séance, en lien avec les avant-projets pour 2008.

En l'absence de remarques, le suivi des avis donnés sur le programme 2007 est approuvé à l'unanimité.

II - Contexte européen

Jean-Philippe GROUTHIER, Rapporteur

Cette intervention « classique » sur le contexte européen a pour but d'envisager l'impact des règlements européens pour l'appareil statistique. Nous avons souhaité, cette année, vous présenter un bilan des différents règlements et leur traduction en termes d'opérations statistiques.

Année après année, la formation a étudié des avis d'opportunité pour un certain nombre d'opérations conduites en réponse à différents règlements européens. Il est temps aujourd'hui de produire une vision d'ensemble de cette activité et de mettre en évidence le fait que ces opérations préemptent une part relativement importante des moyens consacrés aux enquêtes thématiques.

En supplément des opérations annuelles, dont Emmanuel Raulin vous parlera plus amplement (règlements SBS et STS), quatre règlements nous imposent un certain nombre d'obligations, avec des calendriers parfois difficiles à synchroniser.

- a. Le règlement TIC sur l'usage des technologies de l'information et de la communication dans les entreprises engage la France à produire chaque année, jusqu'en 2010, un certain nombre d'informations, par le biais d'une enquête conduite auprès de l'ensemble des secteurs de l'économie.
- b. Le règlement CIS sur les statistiques de l'innovation impose de mener une enquête tous les deux ans, avec une alternance entre une enquête « lourde » et une enquête « allégée ». Une dérogation a été obtenue pour 2007, limitant le champ aux entreprises industrielles de plus de 50 salariés. Mais à partir de 2009 l'enquête devra être menée sur le champ complet. En 2011, une nouvelle enquête « allégée » devrait donc porter sur l'ensemble des secteurs et sur toutes les entreprises.
- c. Le règlement relatif aux statistiques sur la production de déchets par les entreprises demande une réponse de la France tous les deux ans. Une enquête portant sur l'année N-1 est donc prévue selon ce rythme, à partir de 2007. De fait, il s'agit de la seconde enquête lourde observant un rythme bisannuel. Qui plus est, elle est en phase avec la première.
- d. Le règlement SBS est à l'origine du recueil des données sur les dépenses de protection de l'environnement. En outre, ce règlement stipule que, tous les trois ans, une enquête sensiblement plus lourde en termes de collecte et de traitement doit être menée sur les dépenses courantes. La première de ces enquêtes est programmée pour 2008.

Vous noterez qu'en 2011, dans l'hypothèse où le règlement TIC serait maintenu, nous aurions à administrer pas moins de quatre enquêtes lourdes en réponse à des règlements européens. Le programme pour les prochaines années est donc particulièrement chargé.

Maurice DELAPORTE, Président

Je note que du fait de cette difficulté à synchroniser la réalisation des enquêtes, la charge de travail des SSM est très inégalement répartie sur l'année.

Je passe la parole à Emmanuel Raulin pour faire le point sur les projets en cours.

Emmanuel RAULIN, Insee

Trois nouveaux règlements, en voie d'adoption ou venant d'être adoptés, sont susceptibles d'avoir une incidence sur le système statistique :

- Un nouveau règlement sur les répertoires d'entreprises et d'établissements – succédant au précédent – est attendu pour les prochaines semaines, avec deux changements majeurs en perspective : d'une part, les groupes devront être enregistrés en tant que tels, avec un repérage des entités qui les composent ; d'autre part, des échanges de données confidentielles issues des répertoires seront organisés entre les États-membres, la Commission et les banques centrales, sous le sceau de la confidentialité dans le cadre d'une utilisation à des fins statistiques et dans le respect des législations nationales pour ce qui est des échanges entre les États-membres. Ces avancées importantes ont pour objet d'améliorer la cohérence des statistiques concernant les groupes multinationaux et d'éviter les redondances dans la collecte des informations.
- Un nouveau règlement des statistiques structurelles d'entreprises (SBS) est également susceptible d'être adopté au mois de juillet 2007. Ce règlement rénové devrait permettre la mise à disposition de davantage d'informations sur le secteur des services, par le renforcement de l'annexe 1 qui définit les variables collectées pour tous les secteurs. La rénovation prévoit également un nettoyage du règlement par la suppression des variables optionnelles et de variables (de l'ordre de 5 ou 6) n'ayant plus guère d'intérêt aujourd'hui. L'innovation majeure de ce nouveau règlement réside toutefois dans l'adjonction formelle de deux annexes supplémentaires concernant la démographie d'entreprises – avec en perspective une meilleure transmission des données – et les services aux entreprises, avec quelques variables relatives à la ventilation du chiffre d'affaires par produits fins et par types de clients (résidents de l'Union européenne ; résidents hors Union européenne ; non-résidents).
- Enfin, le règlement FATS, qui organise la transmission depuis les États-membres vers la Commission européenne des données relatives à l'activité des filiales étrangères, a été adopté il y a une dizaine de jours. Il comporte deux volets : un riche volet *Inward*, consacré aux filiales françaises de groupes étrangers – la principale difficulté, que nous ne connaissons pas en France grâce à l'application Liaisons financières, étant le repérage de ce type de filiales parmi les sociétés résidentes – ; un volet *outward*, consacré aux filiales étrangères de groupes français, se limitant à la ventilation, par activité et par zone, du chiffre d'affaires, du nombre de salariés et du nombre de sociétés. Simultanément, des études de faisabilité ont été prévues pour examiner les évolutions à prévoir de ce règlement, notamment en vue de prendre en compte les échanges extérieurs réalisés par les filiales étrangères, avec un focus sur les échanges intra-groupes.

Maurice DELAPORTE, Président

Le règlement FATS est donc le seul à être réellement nouveau – les deux autres n'étant que des actualisations.

L'un d'entre vous souhaite-t-il formuler des remarques concernant ces règlements dont nous mesurons pleinement l'importance ? Dans le cas contraire, je suggère de passer au point suivant.

III - Examen des avant-projets de programmes statistiques 2008

1. Les avant-projets 2008

a. Exposé synthétique des grandes orientations

Jean-Philippe GROUTHIER, Rapporteur

Daniel Desaulty et moi-même allons vous présenter, à tour de rôle, les [grandes orientations](#) concernant les statistiques infra-annuelles, les opérations annuelles, les enquêtes thématiques et la méthodologie.

Les statistiques Infra-annuelles

Jean-Philippe GROUTHIER, Rapporteur

Concernant la démographie d'entreprises, 2008 verra la consolidation, en vue d'une publication régulière, des données conjoncturelles établies selon les nouveaux concepts, avec en point de mire le basculement vers la nouvelle nomenclature, prévu pour le début de l'année 2009.

En ce qui concerne les aspects relatifs aux prix de vente industriels, ainsi qu'aux prix de vente à l'import et à l'export, l'objectif pour 2008 est de stabiliser à 95 % voire 96 % le taux de couverture du champ.

Pour ce qui est des indices de la production industrielle et des indices de commandes, l'année 2008 sera marquée par les travaux de préparation au passage en base 2005, ainsi qu'au basculement vers la nouvelle nomenclature. En effet, la publication, prévue pour mars 2009, des premières données en base 2005 et en nouvelle nomenclature implique certains travaux, notamment au niveau des enquêtes mensuelles de branches gérées par le Scees, le Sessi, l'Insee ou encore par le SESP.

Concernant les enquêtes de conjoncture, 2008 verra l'introduction d'une collecte en août pour les enquêtes menées dans les secteurs de l'industrie, du commerce, des services et du bâtiment. Dans ce domaine, la France se conformera aux dispositions européennes. Par ailleurs, le Département de la conjoncture de l'Insee souhaite étendre le champ des indicateurs synthétiques pour tenir compte du climat des affaires dans les secteurs du bâtiment et du commerce de détail, ainsi que des retournements conjoncturels dans les secteurs des services et du commerce de gros. En outre, il est question de poursuivre les efforts réalisés en 2007 pour mettre en place un système de collecte par internet.

Le Sessi, quant à lui, entend poursuivre l'adaptation des enquêtes mensuelles de branches pour permettre leur passage en base 2005 et leur basculement vers la nouvelle nomenclature. Il faudra néanmoins que les séries témoins demeurent compatibles avec l'ancienne nomenclature, au moins jusqu'en 2010, pour les besoins des comptes trimestriels et des publications conservant une référence à l'ancienne nomenclature. Par ailleurs, le Sessi travaille depuis 2007 à rendre les résultats des enquêtes mensuelles de branches plus visibles, notamment par le biais de son site internet.

Le Scees, de son côté, portera également son attention sur les enquêtes de branches, avec comme objectif l'amélioration de la couverture du champ. Ainsi, l'introduction d'une enquête mensuelle couvrant le secteur de la fabrication de spiritueux est envisagée.

Les Douanes, enfin, ont en projet d'améliorer les procédures d'estimation rapide des données pour corriger les déclarations tardives. En effet, les coefficients de correction sont amenés à être revus régulièrement, compte tenu de l'accélération constante du rythme de la collecte.

Les opérations annuelles

Daniel DESAULTY, Rapporteur

Le programme des statistiques structurelles réserve une large place aux travaux liés à Resane, ainsi qu'au passage à la nouvelle nomenclature. En effet, 2008 sera la dernière année de réalisation de l'enquête annuelle d'entreprise sous sa forme actuelle, tout en étant la première année de réalisation de cette même enquête en nouvelle nomenclature. Les adaptations de l'enquête seront donc limitées.

De fait, l'année 2008 sera largement consacrée à la poursuite du programme Resane qui vise à être opérationnel au 1^{er} janvier 2009 et implique de nombreux travaux méthodologiques.

Pour Suse, des bases de données rétopolées en nouvelle nomenclature seront créées en 2008, pour les années 2005 et 2006.

Concernant les enquêtes annuelles sur la production, le Sessi mettra en œuvre un programme destiné à améliorer la qualité de la description de la production des entreprises industrielles. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce programme lors de l'examen du point IV.

Le Scees, quant à lui, s'efforcera d'étendre le rapprochement entre EAE, Prodcum et d'autres enquêtes déléguées.

Enfin, pour ce qui est de l'utilisation des sources administratives qui, rappelons-le, est un des objectifs de Resane, un certain nombre de projets devraient voir le jour, parmi lesquels : une expertise de substitution des données de l'enquête Lifi par les données de la DGI, prévue pour aboutir en 2008 ; une étude de faisabilité, réalisée en 2007, relative à l'utilisation des données d'assiette de la taxe professionnelle pour produire les données sur les immobilisations des établissements. En outre, la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) exploitera, en 2008, les sources fiscales (immobilisations compte 203) pour repérer les entreprises qui font de la recherche et développement.

Les enquêtes thématiques

Jean-Philippe GROUTHIER, Rapporteur

Peu de choses au programme cette année, si ce n'est quelques avis d'opportunité que nous aurons l'occasion d'examiner par la suite. De fait, les opérations courantes, dans le contexte du passage à la nouvelle nomenclature et de la mise en place de Resane, mobilisent une grande partie des moyens et réduisent d'autant les programmes thématiques.

Néanmoins, il convient de signaler la réalisation, en 2008, d'une enquête sur l'utilisation des Tic (Technologies de l'information et de la communication) dans l'ensemble des secteurs et en particulier dans celui de l'industrie.

En outre, les résultats de l'enquête sur l'innovation ainsi que ceux de l'enquête sur la production de déchets non-dangereux par les entreprises industrielles, qui ont toutes deux débuté en 2007, devront être produits respectivement avant juin 2008 et avril 2008, afin de laisser le temps à l'Ifen de consolider les données concernant les différents secteurs et d'opérer les rapprochements qui s'imposent avec les sources administratives. Du reste, le Scees devrait être amené à conduire une opération spécifique sur les déchets organiques non-dangereux.

La méthodologie

Daniel DESAULTY, Rapporteur

Là encore, les travaux seront largement impactés par la mise en place de Resane et la prise en compte de la nouvelle nomenclature.

Concernant les répertoires, Emmanuel Raulin a d'ores et déjà évoqué l'annexe sur la démographie. En 2008, les travaux porteront donc essentiellement sur la rénovation des statistiques de démographie des entreprises.

Des travaux relatifs aux groupes s'effectueront en ligne avec les recommandations formulées par le groupe de travail du Cnis et dans le cadre de la préparation de la phase 2 du projet Resane.

Par ailleurs, l'amélioration de la qualité demeurant un axe central, une attention toute particulière sera portée aux enquêtes de branches. Ainsi, un rapport d'évaluation sur 5 ans de la charte de qualité des enquêtes de branches sera présenté en 2008, pour le renouvellement du label d'intérêt général et de qualité statistique.

En ce qui concerne les outils généraux, je signalerai l'extension de la collecte par internet. Le Sessi a étendu la collecte à ses enquêtes thématiques. Le Scees est sur le point d'étendre la collecte à toutes les enquêtes IPI directes. Nous n'avons débuté qu'au mois de septembre 2006 et proposons ce mode de collecte pour déjà 7 enquêtes. La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance administre également par internet une enquête auprès des entreprises concernant la R&D. Enfin, la réponse par internet va être étendue.

Maurice DELAPORTE, Président

Je retiens de cette présentation des grandes orientations pour 2008 que de nombreuses améliorations sont mises en œuvre, avec en toile de fond l'aboutissement du projet Resane et le changement de nomenclature.

b. Point sur l'enquête Produits, charges et actifs

Jean-François LOUÉ, Insee

L'enquête PCA a reçu un avis d'opportunité du Cnis en octobre 2004. Or, depuis lors, aucun dossier n'a été déposé au Comité du label. Actuellement, les objectifs de l'enquête ne sont pas encore atteints, ce qui nous conduit à informer le Cnis sur la nature des difficultés rencontrées et de la démarche mise en œuvre pour les résoudre. Quoi qu'il en soit, notre objectif est de présenter un dossier au Comité du label avant la fin de l'année 2007.

Commençons, si vous le voulez bien, par quelques rappels historiques. La première enquête trimestrielle sur les stocks en valeur fut réalisée en 1979, avec une distinction entre les stocks de matières, de marchandises et de produits. L'Insee calcule donc des indices de stocks depuis cette date.

La collecte des éléments relatifs au compte d'exploitation (produits et charges) a débuté en 1993, avec pour objectif de bâtir un indicateur conjoncturel d'EBE (excédent brut d'exploitation), objectif explicité dans une note interne datant du 8 octobre 1992.

L'enquête a ensuite obtenu un avis d'opportunité de la formation Système productif du Cnis, le 5 novembre 1998, avec en perspective l'introduction, à la demande des organisations professionnelles, de nouvelles variables sur l'investissement. A cette date, le Cnis, qui constate que le projet est le fruit d'une large concertation avec les utilisateurs, souhaite augmenter la taille de l'échantillon, sans toutefois dépasser les 8 000 unités.

En 1999, l'enquête Stocks, produits et charges (SPC), devenue l'enquête PCA, reçoit un avis de conformité. En outre, elle intègre des questions complémentaires sur les subventions, impôts et taxes, en vue de calculer un EBE complet. Son échantillon est porté à 7 800 entreprises, renouvelées partiellement chaque trimestre et avec une durée moyenne de présence dans l'échantillon de 4 ans.

En 2004, cette enquête recueille un avis d'opportunité favorable de l'interformation « Statistiques d'entreprises » du Cnis.

En réalité, seul l'objectif concernant les stocks a été atteint. Ainsi, un indice de stock est publié de façon trimestrielle, à T+75 jours. En revanche, l'EBE, la valeur ajoutée et l'investissement ne font l'objet d'aucune publication, bien que les indices soient calculés chaque trimestre.

L'enquête repose actuellement sur un dispositif trimestriel dont le champ se limite aux secteurs de l'industrie, du commerce, du transport et des services, avec de nombreuses exclusions sectorielles : agriculture, construction, finance, immobilier, éducation, santé, administration, industrie du tabac, armement, extraction de minerais métalliques, etc. Les branches de la NES16 partiellement ou totalement couvertes par l'enquête PCA représentaient tout de même 65 % de la valeur ajoutée en 2000 (60 % en 2006).

L'échantillon est actuellement de 7 800 entreprises, ventilées par taille et la rotation au sein de l'échantillon est de l'ordre d'1/16^{ème} tous les trimestres.

Le prototype d'Informations Rapides, relatif aux indices de valeur ajoutée et d'EBE, n'a jamais donné lieu à la moindre publication, en raison du caractère volatile, instable et aberrant des résultats obtenus. Cette situation ne permettait pas de déposer un dossier au Comité du label.

En 2004-2005, un premier diagnostic a mis en cause les programmes de contrôles-redressements-imputations. En effet, l'imputation des non-réponses intervenait souvent trop tôt dans l'exploitation ; elle n'était reprise ensuite que manuellement si bien qu'un temps considérable était perdu à corriger des imputations aberrantes. Or 40 % des masses traitées par l'enquête sont imputées, corrigées ou redressées.

En 2006, un nouveau diagnostic a mis en évidence la persistance de valeurs aberrantes dans les données historiques et a conduit à remettre en cause le principe de calcul des indices d'EBE. En effet, les EBE étant souvent proches de 0 et les indices étant calculés sur des échantillons variables, le chaînage des évolutions produisait des résultats incohérents. Il a donc été décidé de s'appuyer sur le taux de marge, calculé sur l'échantillon courant.

Afin de résoudre ces difficultés, une refonte des programmes de contrôles-redressements-imputations correspondant à 200 jours de programmation a été engagée en 2006. La mise en production de ces nouveaux programmes est en cours. Nous produirons un bilan de qualité *ex post* des contrôles-redressements-imputations pour le trimestre en cours, ainsi qu'un bilan sur la rapidité de convergence vers les indices de fin de campagne en T3.

En outre, un groupe de travail interne à l'Insee a été mis en place pour affiner le diagnostic, avec une attention particulière portée au traitement des non-réponses, à l'impact de l'aléa d'échantillonnage et à celui des erreurs d'observation, à la recherche de populations pertinentes (qui répondent mieux que d'autres) et à la confrontation des résultats macroéconomiques avec ceux de la Comptabilité Nationale.

Des adaptations seront proposées à partir de ce nouveau diagnostic. Si les résultats s'avèrent satisfaisants, des publications pourront être envisagées. Dans le cas contraire, le dispositif devra être recentré, éventuellement sur des populations pertinentes ou sur des variables stables.

En conclusion, je souhaite vous livrer quelques éléments du diagnostic en cours.

On constate que les taux de réponse par variable, moyennant certaines conventions, permettent *a priori* d'exploiter l'enquête. La variable de stocks affiche un taux de réponse de 90 % (84 % sur 2 trimestres), à condition de repérer les entreprises pour lesquelles aucune réponse n'est attendue. Par ailleurs, les autres variables du compte d'exploitation sont renseignées à 84 % (74 % sur 2 trimestres). De même, les composantes de la valeur ajoutée et de l'EBE affichent des taux de réponse suffisants, de l'ordre de 80 % (66 % sur 2 trimestres). Cela étant, l'EBE est actuellement calculé sans les impôts et subventions, en raison de taux de réponse très faibles constatés concernant ces variables (45 %).

De fait, les travaux d'adaptation ont permis de déterminer une base propre d'environ 5 000 entreprises, pour lesquelles il est possible de calculer la valeur ajoutée et l'EBE pour chaque trimestre.

A l'heure actuelle, le diagnostic se poursuit et jusqu'à présent, les éléments étudiés ne permettent pas de conclure que les indices ne pourront pas être publiés. Avant la fin de l'année 2007, nous informerons le Cnis de la décision prise pour l'avenir de l'enquête : demande de visa assortie d'un calendrier de publication des résultats complets, ou recentrage, voire abandon motivé.

Maurice DELAPORTE, Président

Je salue la persévérance de l'Insee concernant cette enquête. Du reste, le Comité du label a émis un avis favorable pour permettre la poursuite de cette enquête dont le modèle me semble satisfaisant. Je souhaite que des résultats puissent être produits d'ici la fin de l'année.

c. L'observation des prix de l'électricité et du gaz dans le cadre de la directive 90/377

Bernard NANOT, Observatoire de l'Énergie

L'opération statistique que je souhaite vous présenter ne s'effectue pas sous un couvert juridique purement statistique, ce qui n'est pas sans conséquence pour nous.

Vous n'êtes pas sans savoir que, jusque récemment, les tarifs de l'électricité et du gaz étaient administrés, ce qui nous permettait de procéder simplement à des estimations, à partir de consommateurs-types.

Depuis l'ouverture du marché pour les utilisateurs professionnels, en 2004, les entreprises ont la possibilité d'opter pour des tarifs autres que ceux réglementés par les pouvoirs publics. Le marché concernant les ménages, quant à lui, sera ouvert au 1^{er} juillet 2007.

Étant donné les conditions sur le marché de l'énergie, les prix ont considérablement augmenté depuis 2004, si bien que le gouvernement a prévu des modalités de retour aux tarifs réglementés.

Du point de vue de l'observation statistique, ce phénomène pose problème. De fait, nous n'étions pas préparés à cette situation. Bien que les tarifs réglementés demeurent largement majoritaires, l'observation de l'ensemble se révèle complexe, d'autant que de nombreux contrats sont indexés sur les prix de l'électricité. En somme, la représentativité des résultats que nous publions se trouve remise en cause.

Dans ce contexte, l'adaptation s'effectue à deux niveaux. D'une part, l'Insee intègre aux indices de prix à la production et à la consommation les prix de l'électricité dans leurs nouvelles formules. D'autre part, dans le cadre de la directive européenne 90/377 visant la transparence des prix du gaz et de l'électricité y compris lorsqu'une entreprise est dominante, la méthode d'observation est amenée à évoluer. Il s'agira dorénavant d'observer un prix moyen de transaction effective – les consommateurs étant répartis selon des tranches annuelles de consommations. Cette méthode a le mérite de prendre en compte toutes les factures sur un semestre, en s'adaptant à toutes les modalités de tarification. Cela étant, les très gros consommateurs seront exclus du champ, en vertu du secret qui leur est garanti par la Commission européenne. Il convient également de noter que cette démarche ne s'intéresse qu'aux consommateurs finaux et ignore les transactions liées à la revente, à l'exportation ou sur les marchés de gros.

Cette nouvelle formule devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2008. Dans cette optique, nous tenterons de regrouper nos requêtes pour alléger la charge de collecte des entreprises. En outre, un dispositif similaire, quoique reposant sur la base du volontariat, devrait voir le jour pour les ménages.

Tous les six mois, une batterie d'indices devrait donc être publiée, correspondant aux 6 ou 7 tranches de consommation.

Maurice DELAPORTE, Président

Il s'agit d'un point très important et très actuel. Notons au passage que les associations françaises de consommateurs viennent tout juste d'encourager les ménages à demeurer chez EDF.

Je vous invite à présent à formuler vos remarques, commentaires et questions sur l'ensemble des avant-projets qui viennent de vous être présentés.

Laurence BLOCH, Insee

Concernant les prix de l'électricité, je souhaiterais ajouter que la division des prix de vente industriels rénove actuellement son enquête, en collaboration avec Bernard Nanot, pour intégrer les nouvelles offres tarifaires. Les prix des Nouvelles Offres Produits (NOP) et les prix des tarifs ont ainsi été intégrés. En revanche, nous ne devrions pas être en mesure de prendre en compte les prix des marchés de gros avant la fin 2007.

Par ailleurs, vous trouverez, sur notre site, les prix des tarifs régulés – les prix de tarifs non-régulés étant couverts, pour le moment, par le secret statistique.

François BOURRIOT, Ceren

S'agit-il, dans le cadre de l'enquête menée par l'Observatoire de l'Énergie, d'interroger les opérateurs énergétiques ou les consommateurs finaux ? Par ailleurs, dans quelle mesure les opérateurs peuvent-ils connaître la consommation finale de l'utilisateur si ce dernier sollicite plusieurs fournisseurs ?

Bernard NANOT, Observatoire de l'Énergie

Les consommations d'un utilisateur sont mesurées à partir des éléments facturés par les opérateurs, y compris lorsque ceux-ci sont multiples. En cas de séparation entre transport et énergie, nous sommes également capables de reconstituer les consommations en additionnant les chiffres calculés séparément.

2. Examen des projets d'enquête pour avis d'opportunité

Maurice DELAPORTE, Président

De fait, les trois enquêtes figurant à l'ordre du jour sont liées à des règlements européens.

a. Enquête-pilote sur les échanges intra-groupe des filiales résidentes de groupes étrangers

Claudie LOUVOT, Insee

L'[enquête](#), pour laquelle je sollicite aujourd'hui un avis d'opportunité, s'inscrit dans le cadre de la contribution de l'Insee à l'enrichissement du système statistique européen. Elle répond à une demande d'informations sur les sociétés multinationales qui devient de plus en plus pressante.

Les données manquent, en effet, pour répondre aux multiples interrogations suscitées par la mondialisation, alors qu'elle est au cœur de beaucoup de débats. C'est la raison pour laquelle Eurostat a mis en place un nouveau règlement européen, dans le but d'organiser la transmission d'informations sur les entreprises appartenant à des groupes. Ces informations constitueront « les statistiques communautaires sur la structure et l'activité des filiales étrangères » (étrangères au pays de résidence de la tête de groupe).

Ce règlement comporte un volet *inward*, portant sur les filiales qui résident dans le pays déclarant mais appartiennent à un groupe étranger à ce pays ; et un volet *outward*, relatif aux filiales ne résidant pas dans le pays déclarant mais contrôlées par un groupe appartenant à ce pays.

Les informations obtenues dans le cadre de ce règlement pourront servir de support à des analyses nationales sur la mondialisation. Mais ces statistiques Fats sont surtout conçues pour offrir une représentation de l'implantation des groupes de l'Union européenne dans le « reste du monde » (monde hors UE), et symétriquement, une représentation de l'implantation des groupes du « reste du monde » dans l'Union européenne.

L'enquête que je vais vous présenter s'inscrit dans le volet *inward* des statistiques Fats. Ce volet porte sur les filiales résidentes des groupes étrangers ; ces entreprises sont parfaitement identifiées en France grâce à l'enquête « Liaisons financières » (Lifi) de l'Insee. Les principales variables demandées dans ce volet Inward portent sur l'activité des filiales et sont déclinées selon le secteur d'activité de celles-ci et la localisation géographique des têtes de groupe. Ces informations sont d'ores et déjà disponibles et transmises à Eurostat sur la base du volontariat.

Vous noterez que les échanges extérieurs ne sont pas demandés dans le volet *inward* des statistiques Fats, ni leur composante intra-groupe et cela, en dépit d'interactions manifestes entre mondialisation et commerce international, dont témoignent les chiffres que je vais citer. En 2004, en France, environ 40 % des échanges de biens de la France (38 % des exportations et 45,7 % des importations) se concentraient sur les filiales résidentes de groupes étrangers alors que ces sociétés représentaient moins de 1 % des entreprises des secteurs non financiers et non agricoles. Le solde de ces flux était en outre déficitaire, de - 34,7 milliards d'euros, contre - 19,2 milliards d'euros environ, pour le déficit de l'ensemble des échanges de biens, mesuré dans les mêmes conditions. On souhaiterait bien sûr connaître la part de l'intragroupe dans ces flux. J'espère que l'intérêt d'une enquête sur les échanges intra-groupe ne laisse maintenant aucun doute.

Heureusement, des pistes d'enrichissement du règlement Fats sont d'ores et déjà envisagées. Eurostat a prévu de soumettre certaines variables à des études-pilotes et de les introduire dans une version ultérieure du règlement si le résultat se révèle satisfaisant. Les échanges intra-groupe sont au nombre des variables qui doivent être testées. L'Insee s'est porté candidat pour réaliser l'enquête-pilote sur les échanges intra-groupe que je vous présente et a sollicité, à ce titre, l'obtention d'une subvention de la part d'Eurostat.

L'enquête menée par la France s'adressera à un échantillon de 3 000 filiales résidentes de groupes étrangers, appartenant en principe à tous les secteurs d'activité de l'économie. La question principale portera sur les échanges intra-groupe, avec une distinction entre les échanges de biens et ceux de services. Selon l'avis du comité de concertation, des questions supplémentaires pourront éventuellement être ajoutées. Une ventilation géographique des flux pourrait être intéressante, compte tenu de l'organisation et de la vocation du règlement. En outre, des informations sur les coûts de transport seraient indispensables pour valoriser les importations « franco à bord », conformément aux recommandations d'Eurostat.

La réalisation d'une telle enquête pose un certain nombre de problèmes, liés principalement à l'ambivalence du concept d'échange intra-groupe. Il doit en premier lieu demeurer ancré sur les notions classiques d'importation et d'exportation, celles qui décrivent le commerce extérieur de l'économie française et interviennent dans le calcul du PIB. Mais, pour les groupes, ce cadre conceptuel est contraignant et inadapté. La stratégie d'un groupe repose, en effet, sur des analyses menées par la tête de groupe, en fonction d'indicateurs de compétitivité internes. Les échanges extérieurs n'ont donc d'intérêt pour le groupe que dans le cadre de cette stratégie, et non pas au regard du fonctionnement de l'économie française, délimitée, qui plus est, par ses frontières.

Cette dualité conceptuelle se retrouve dans la manière dont les entreprises enregistrent ces flux dans leurs outils de gestion. Les échanges intra-groupe de biens figurent dans leurs comptes, à des fins de consolidation au niveau du groupe, mais ils sont aussi déclarés à l'administration des douanes.

Par conséquent, si la question principale de l'enquête est simple à formuler, le chiffrage des flux intra-groupe risque de l'être moins.

C'est la raison pour laquelle une étude de faisabilité a été réalisée au premier trimestre 2007. J'ai personnellement interviewé une vingtaine de responsables financiers d'entreprises. Le but de ces entretiens était de tester la compréhension de nos concepts et d'envisager des méthodes d'évaluation. Les personnes interrogées ont en général confirmé la possibilité d'identifier les flux intra-groupe à partir des comptes que les filiales élaborent à des fins de consolidation. Mais en approfondissant la discussion, un certain nombre de problèmes se sont révélés, différents d'ailleurs, pour les biens ou les services. Selon toute vraisemblance, les réponses à l'enquête sur les échanges intra-groupe nécessiteront, de la part de certaines entreprises, un travail d'expertise qui pourra leur demander du temps.

Quelle que soit la méthode de chiffrage, les comptes destinés à la consolidation constitueront une source incontournable, même si ce n'est pas la seule qu'il faille mobiliser. Ils présentent l'avantage de permettre d'identifier les échanges intra-groupe, et cela de manière fiable. Chaque facture est en effet confrontée avec le paiement enregistré par la filiale partenaire. Autre gage de fiabilité : à l'importation, ces factures servent de base au calcul de la TVA.

Néanmoins, l'utilisation de ces comptes présente, entre autres, les inconvénients suivants : le repérage est plus délicat à l'importation qu'à l'exportation, en raison de l'organisation du plan comptable français et il existera inévitablement des décalages temporels entre l'enregistrement des factures et les faits générateurs.

Concernant les échanges de biens, il existera des difficultés spécifiques qui ont pour origine l'existence d'une autre source, le gisement de données des douanes, dans lequel les flux intra-groupe sont enregistrés, puisque cette source est exhaustive. En outre, les normes douanières sont les plus conformes conceptuellement aux recommandations d'Eurostat, mais les flux douaniers ne sont pas toujours totalement cohérents avec les montants inscrits dans les comptes des entreprises. Ils peuvent aussi être relativement déconnectés des flux financiers, ce qui rend délicat le repérage d'un flux douanier à travers les comptes.

En ce qui concerne les échanges de services, les difficultés sont de nature différente. Il n'existe pas de source externe exhaustive. L'évaluation des échanges intra-groupe de services ne peut donc reposer que sur les comptes consolidés. Toutefois, les échanges de services sont collectés par la Direction de la Balance des paiements et évalués globalement ; or, le chiffrage de l'intra-groupe risque de révéler une légère sous-estimation de ces évaluations. Deux situations, fréquentes dans les groupes, sont susceptibles de poser des problèmes de cette nature. Tout d'abord, il arrive que des filiales s'acquittent de certains paiements par le biais de simples écritures comptables. Par ailleurs, il peut exister dans le groupe une filiale de trésorerie. Dans les deux cas, des paiements ne transitent pas par le système bancaire et peuvent donc ne pas avoir été enregistrés par la Balance des paiements. Si ces paiements correspondent à des échanges intra-groupe, ils doivent néanmoins être pris en compte, ce qui pourrait mettre en évidence une sous-estimation du flux global, comme je le disais à l'instant.

Toutefois, il ne faudrait pas pour autant percevoir cette enquête comme une remise en cause du système d'évaluation actuel des échanges de services. Il faut la voir, au contraire, comme une avancée dans l'élaboration d'instruments de mesure plus performants de ces flux. En ce sens, elle fera écho aux travaux du groupe de travail du Cnis « Mesure des échanges internationaux de services ».

J'espère avoir démontré que l'enquête sur les échanges intra-groupe présentait un intérêt réel et que si elle comporte quelques difficultés techniques, celles-ci ne paraissent pas insurmontables. Ces difficultés se posent d'ailleurs moins en terme de faisabilité qu'en terme de charge statistique, et pour un nombre d'entreprises relativement limité, semble-t-il.

Les réserves émises ne doivent donc pas constituer un obstacle à la réalisation d'une opération qui marquerait un pas dans la construction d'un système statistique mieux adapté à un cadre d'analyse plus vaste, qui sera désormais celui des économies européennes.

Maurice DELAPORTE, Président

Merci pour cet exposé des plus complets. Pour ma part, j'estime qu'une meilleure information sur les groupes, ainsi que sur les échanges intra-groupe, est indispensable dans le contexte de la mondialisation. A ce sujet, je vous renvoie au compte rendu de la dernière réunion de l'interformation Statistiques d'entreprises, disponible sur le site du Cnis.

Je vous suggère, à présent, d'émettre un avis sur cette enquête.

La formation délivre un [avis d'opportunité favorable](#) à cette enquête.

b. Enquête « Les déchets produits en 2006 par secteurs d'activité – Partie déchets organiques des IAA »

Daniel DESAULTY, Rapporteur

Cette enquête est un complément par rapport au règlement européen sur les déchets, devant faire l'objet d'une réponse en 2008.

En 2006, une première réponse avait été fournie, sans qu'aucune information ne soit transmise sur les déchets organiques des IAA. En conséquence, l'Ademe, l'Ania et le Scees ont confié à un bureau d'études le soin de se pencher sur la méthodologie, afin d'élaborer, par filière, des fiches sur les co-produits, sous-produits et déchets. La présente enquête ne concerne que les déchets, en complément de l'enquête du Sessi sur les déchets banals.

La pertinence du rapport du bureau d'études a ensuite été vérifiée auprès des différents organismes professionnels, ce qui a permis de mettre à jour la disponibilité des informations dans certaines filières (découpage et abattage de la viande), ainsi que la nécessité d'une enquête dans d'autres (fruits et légumes, charcuterie, l'industrie laitière, etc.). L'objectif est donc aujourd'hui de concevoir une enquête pilote, dont le dispositif sera réévalué par la suite.

L'enquête pour laquelle un avis d'opportunité vous est demandé concerne donc essentiellement les filières non couvertes par des données existantes. De fait, la réponse donnée en 2008 au règlement européen sera mixte, conjuguant données existantes et données d'enquête.

Maurice DELAPORTE, Président

En l'absence de questions, je suggère de passer au vote.

La formation délivre un [avis d'opportunité favorable](#) à cette enquête.

c. Enquête sur la recherche et développement dans les groupements d'intérêt professionnels (GIP) et les associations

Catherine DAVID, DEPP

De par mes fonctions au sein de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), je suis responsable de l'enquête sur les moyens consacrés à la R&D dans les associations et les GIP. Cette enquête existe depuis 1992 et fait l'objet d'une demande pour l'obtention d'un label d'intérêt général et de qualité statistique, afin d'assurer aux enquêtés une parfaite confidentialité.

L'objet de cette enquête est d'évaluer la place du secteur associatif dans le potentiel national de R&D. Pour cela, nous tentons de réunir des informations sur les moyens financiers et humains consacrés à la R&D. D'ailleurs, cette enquête est l'unique source d'information de cet ordre, concernant le secteur associatif.

Le Bureau au sein duquel je travaille a pour mission d'établir des agrégats nationaux : la Dépense intérieure de recherche et de développement (DIRD) et la Dépense nationale de recherche et de développement (DNRD). Dans cet optique, il réalise différentes enquêtes parmi lesquels : une enquête obligatoire auprès des entreprises ; une enquête auprès des administrations et des organismes publics de recherche ; une version simplifiée de l'enquête auprès des administrations, à destination des associations et des GIP. D'une part, les résultats de ces trois enquêtes ont pour objectif de satisfaire les besoins du ministère. D'autre part, ils permettent de répondre aux demandes des organismes internationaux, comme l'OCDE et Eurostat. Par ailleurs, ces enquêtes contribuent à alimenter le compte national de la recherche.

L'enquête est une enquête exhaustive qui porte sur 350 unités, identifiées comme effectuant ou finançant des travaux de recherche. L'enquête s'intéresse aux opérations de l'année N-1 et les codes d'activité principaux des unités enquêtées sont les suivants : recherche et développement en sciences physiques et naturelles (73.1Z) ; recherche et développement en sciences humaines et sociales (73.2Z) ; ingénierie (74.2C) ; études techniques et administration publique générale (75.1A) ; enseignement supérieur (80.3Z) ; autres enseignements (80.4D) ; autres organisations associatives (91.3). Ainsi, nous sommes parvenus à recenser les principales associations concernées par l'enquête.

Cette enquête vise à mesurer les dépenses intérieures (masses salariales, dépenses courantes, capital) et extérieures des associations ; tout en recherchant l'origine des financements, classifiés selon les cinq secteurs institutionnels définis par l'OCDE (l'État, l'enseignement supérieur, les entreprises, les associations et l'étranger). Des questions supplémentaires concernent les personnels de recherche.

Les résultats des trois enquêtes sont publiés chaque année, c'est-à-dire au troisième trimestre de l'année N+1. Ils apparaissent dans les publications de la DEPP et sont accessibles sur le site du Ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Maurice DELAPORTE, Président

Il s'agit, encore une fois, d'un sujet d'actualité. Au-delà des règlements européens, nous avons grand besoin d'informations sur la R&D. Cette enquête est donc particulièrement bienvenue. En l'absence de remarques, je vous propose de passer à la consultation formelle.

La formation délivre un [avis d'opportunité favorable](#) à cette enquête.

IV - Perspectives d'évolution de la coopération entre le Sessi et les OPA dans le cadre de Resane

1. Présentation

Yves ROBIN

Je tiens tout d'abord à signaler que, concernant l'industrie manufacturière hors IAA, le sigle spécifique qui sera prochainement utilisé est Fusain (Fusion des statistiques annuelles sur l'industrie). Néanmoins, on peut continuer d'utiliser l'appellation Resane.

Dans le cadre de la [refonte des statistiques annuelles](#), comme je l'avais exposé lors de l'interformation « Statistiques d'entreprises » du mois d'octobre dernier, le Sessi réfléchit à la structure que devrait adopter l'enquête auprès des entreprises constituant pour moitié le nouveau dispositif – puisque la caractéristique première de Resane est de reposer sur un couplage entre le recours à des données administratives et à des données d'enquêtes, pour la partie qui ne peut pas être couverte par des données administratives. A ce propos, il convient de rappeler que le rassemblement, l'expertise et la qualification des données administratives sur l'ensemble du champ incombera à l'Insee ; tandis que le Sessi prendra en charge la réalisation de l'enquête concernant le champ Industrie qui lui est imparti.

Cette enquête est appelée « Enquête annuelle de production (EAP) », car elle portera quasi-exclusivement sur des éléments liés à la production (production, livraisons, facturations diverses, etc.).

Actuellement, ce champ est couvert par deux dispositifs : l'enquête annuelle d'entreprise et les enquêtes de branche. Si l'enquête annuelle d'entreprise est appelée à disparaître en 2009, des risques de doublons subsistent, en revanche, entre la nouvelle enquête annuelle de production et les enquêtes de branche, en particulier lorsque celles-ci portent sur la production, avec un niveau de détail comparable. En effet, l'objectif de l'enquête annuelle de production est double dans la mesure où il s'agit de construire le socle d'instruments de synthèse nationaux (comptabilité nationale en particulier) et de répondre aux règlements européens (SBS et Prodcum). Or, précisément, le niveau de détail exigé par le règlement Prodcum, plus spécifique à l'industrie, se révèle relativement proche de celui des enquêtes de branche.

En examinant ce risque de doublons avec les organisations professionnelles concernées, il est apparu qu'il convenait de considérer toutes les enquêtes de branche, toutes périodicités et champs confondus. En réalité, l'approche de ces enquêtes est sensiblement différente de celle de l'EAP : elles interrogent les entreprises, pour autant qu'elles aient une des activités d'un ensemble donné.

Les enquêtes mises en œuvre dans le cadre de Resane, qu'elles soient conduites par le Sessi (EAP) ou par l'Insee, reposeront, quant à elles, sur la notion d'entreprise – c'est-à-dire, pour le moment, d'unité légale (UL). Lors de l'interrogation d'une entreprise de notre champ, nous nous intéresserons à l'ensemble des activités de cette entreprise, qu'elles soient industrielles ou non.

Cette approche sensiblement différente implique une organisation différente. En d'autres termes, l'articulation entre l'approche que nous voulons poursuivre dans le cadre de Resane et les enquêtes de branche n'est pas complètement évidente.

La mise en cohérence avec les différentes enquêtes de branche rencontre un certain nombre de difficultés.

Tout d'abord, se pose le problème de la périodicité. Il nous importe de recueillir des statistiques annuelles. Les enquêtes de branche annuelles sont donc naturellement concernées. Pour autant, les enquêtes trimestrielles ou mensuelles sont-elles complètement en dehors du champ de nos investigations ? Il s'avère parfois complexe d'élaborer et de valider des données annuelles, à partir de collectes mensuelles ou trimestrielles. Certes, nous pourrions envisager de ne créer des enquêtes annuelles de production que dans les secteurs où les enquêtes mensuelles ou trimestrielles ne produisent pas de résultats satisfaisants. Mais cela entraînerait une trop grande complexité.

C'est pourquoi, les enquêtes de branche mensuelles, trimestrielles ou annuelles dont l'intérêt propre ne sera pas avéré seront a priori supprimées. L'examen des enquêtes mensuelles a toutefois montré qu'elles avaient toutes un intérêt propre, ne serait-ce que parce qu'elles permettent de répondre à nos autres obligations en matière de statistique conjoncturelle (indice de production industrielle ; règlement sur les statistiques de court terme). Elles seront donc maintenues en l'état. Nous reviendrons par la suite sur le cas des enquêtes trimestrielles, qui est un peu plus compliqué.

Pour ce qui est des aspects conceptuels, les différences concernent notamment les unités suivies. Nos travaux reposent, en effet, sur des unités de type entreprise, ce qui peut poser problème quand les enquêtes de branche portent sur des établissements, des regroupements d'entités *ad hoc*, réseaux par exemple. Il conviendra d'examiner, au cas par cas, ces situations particulières afin d'évaluer l'opportunité d'un maintien de notions qui correspondent effectivement à la réalité d'un domaine. Quoi qu'il en soit, étant difficilement intégrables, telles quelles, dans le dispositif Resane-Fusain, ces enquêtes ne devraient pas être supprimées, à moins qu'elles n'aient plus d'intérêt en tant que telles.

Enfin, il convient de garder à l'esprit que toutes les enquêtes de branche ne portent pas uniquement sur la production. Ainsi, certaines concernent les stocks, les approvisionnements de matières premières, d'énergie, etc. Là encore, ces enquêtes ne seront supprimées que si elles constituent des doublons avec d'autres dispositifs en place.

En conclusion, j'ajouterais que dans le dispositif actuel – comme le montrent les tableaux récapitulatifs situés à la fin de la note qui vous a été remise – un certain nombre d'enquêtes devront faire l'objet d'un arbitrage en faveur, ou non, de leur remplacement par une enquête annuelle de production. Ainsi, les organisations professionnelles concernées ont été prévenues du risque de non-prolongation de la délégation des enquêtes constituant des doublons et doivent se tenir prêtes à basculer vers un

autre mode de coopération. Du reste, le dispositif mis en place ne crée pas de doublons, sauf de façon systématique dans le secteur des industries mécaniques. En effet, dans ce secteur, des enquêtes trimestrielles réalisées par Mécastat couvrent un champ identique à celui de l'enquête annuelle de production. Nous examinerons la situation avec la fédération concernée. Rien n'est encore fixé. S'il avérait que nous devions maintenir quelques-unes de ces enquêtes, voire toutes, nous aurions l'occasion de débattre de l'opportunité de ce maintien au sein de cette formation.

Par ailleurs, dès lors que la mise en place d'une enquête annuelle de production recouvre des objectifs similaires à ceux d'outils confiés à des organismes professionnels, je suggère d'associer ces organismes au processus de conception de l'enquête, notamment pour discuter des aspects ajustables tels le dimensionnement et la répartition de l'échantillon. A ce propos, je tiens à souligner que le champ de Fusain est l'ensemble des entreprises industrielles, quelle qu'en soit la taille, c'est-à-dire à partir de 1 salarié. Bien évidemment, la fréquence et le poids de l'enquête pourront être adaptés à la taille de l'unité suivie. Nous sommes en train d'étudier un certain nombre de possibilités en la matière. Pour ce qui est des concepts, le concept de base sera celui de facturations, mais il faut naturellement avoir au moins une mesure en quantités physiques et tenir compte des particularités de chacune des branches.

En outre, je suggère d'associer les OPA à la gestion de la liste de produits utilisés, au démarrage de l'enquête et ensuite annuellement. J'estime que les OPA sont souvent mieux placés que l'administration pour actualiser cette liste, notamment en faisant émerger de nouvelles catégories et sous-catégories de produits. Ainsi, la gestion annuelle de l'adaptation de notre enquête aux réalités de chacune des branches sera faite en concertation.

Enfin, je recommande de produire des résultats adaptés aux besoins de chacun. Nous pourrions, par exemple, tenir compte du souhait exprimé par certains OPA de disposer de résultats précoces. Notre calendrier comporte un rendez-vous important au mois de juin N+1. Cela étant, je comprends parfaitement que certains puissent avoir besoin de résultats anticipés, quitte à ce que ces derniers soient provisoires. Nous pourrions en poser les principes généraux et les décliner ensuite, au cas par cas, dans le cadre d'un partenariat actif et formalisé, qui permette à chacun d'obtenir satisfaction dans le respect des principes généraux de l'enquête. Bien évidemment, la publication de résultats provisoires engagerait la responsabilité propre des organismes. Une fois les résultats officiels publiés par le Sessi, chacun devrait se recalculer sur les résultats définitifs.

Nous pourrions également envisager des exploitations particulières de l'enquête, afin de répondre à des besoins plus spécifiques, concernant certaines branches. Nous pourrions évaluer, au cas par cas, l'intérêt de produire des résultats de cette nature.

Enfin, nous pourrions envisager de considérer des demandes ponctuelles. A cet égard, je suggère de poursuivre la réflexion dans le cadre d'un groupe de travail, chargé notamment d'étudier, avant l'automne, la mise en place d'un accès, pour les organismes partenaires de l'administration, à des outils de « requêtage » pour interroger notre base de données. Il s'agirait de permettre l'extraction à la demande de résultats statistiques correspondants à des sous-populations qui pourraient être paramétrées ; cela dans le cadre du respect des règles du secret statistique. Du reste, il appartiendrait au groupe de travail de proposer éventuellement des modalités particulières d'application des règles statistiques, sous contrôle du Cnis.

Quant à l'éventualité de devoir fournir des données individuelles, il me semble que nous pourrions l'éviter en offrant la possibilité d'effectuer des requêtes suffisamment souples. Là encore, le groupe de travail pourrait se pencher sur la question et, le cas échéant, formuler des propositions.

Telles sont mes conclusions après avoir rencontré l'ensemble des OPA concernées, comme je m'y étais engagé au mois d'octobre dernier.

2. Débat

Maurice DELAPORTE, Président

Je souhaiterais préciser que ce programme ne concerne que les OPA ressortissant du Sessi. En outre, il convient de rappeler qu'il n'est pas demandé à la formation d'émettre un avis d'opportunité. Il s'agissait simplement d'une information, l'avis d'opportunité sera demandé l'an prochain.

Par ailleurs, étant moi-même membre d'un OP et utilisateur d'informations issues des enquêtes, je souhaiterais vous faire part de ma vision quant à ce que sont susceptibles d'apporter ces enquêtes. De fait, elles pourraient permettre de satisfaire les besoins des pouvoirs publics, ainsi que ceux des entreprises et des professionnels. A mon sens, il est capital que ce dispositif puisse alimenter tant la sphère publique que la sphère privée.

Reste à savoir si le dispositif tel que présenté permet d'apporter des réponses à l'ensemble de ces questions. Je vous laisserai la parole sur ce sujet.

Je me dois de faire une observation concernant le secteur des industries mécaniques et Mécastat, qui manifestent une réelle volonté de dialogue.

A présent, je suggère d'ouvrir le débat auquel ne manqueront pas de participer les représentants d'OPA présentes au sein de cette formation.

Jérôme BREYSSE, Groupe des fédérations industrielles

Ayant rejoint récemment le Groupe des fédérations industrielles, je n'ai aucun commentaire particulier à formuler.

Christian BOURE, FIEV

La présentation d'Yves Robin semble concilier les impératifs de chacun, ceux dévolus à la puissance publique et ceux des organisations professionnelles. Il faudra attendre les conclusions du groupe de travail pour se prononcer définitivement. Toutefois, le projet me semble aller dans le bon sens.

Maurice DELAPORTE, Président

Nous ne couperons pas à un avis faisant mention de la création de ce groupe de travail.

Yves ROBIN, Sessi

La création de ce groupe de travail me paraît indispensable. Par ailleurs, peut-être n'ai-je pas suffisamment évoqué les besoins des entreprises et des organismes professionnels. Un de nos objectifs est bien de travailler à la restitution des informations aux entreprises. Un cadre sera d'ailleurs mobilisé à plein temps pour mener à bien cette mission.

Nous pensons être en mesure de mettre en place un certain nombre de services personnalisés à destination des entreprises, notamment par le biais d'internet. Nous devons faire en sorte que nos correspondants au sein des entreprises reçoivent les liens leur permettant de consulter commodément et rapidement les résultats correspondant à leur entreprise et à leur branche. Il s'agit d'un investissement essentiel que nous devrions être en mesure de généraliser – étant donné le coût marginal quasiment nul des opérations une fois le dispositif conçu.

Pour l'heure, la restitution des données aux entreprises, pour l'ensemble des enquêtes, rencontre encore quelques difficultés. En revanche, la restitution des informations dans le cadre de l'enquête annuelle d'entreprise se fait rapidement et de façon personnalisée. Nous souhaitons bien évidemment pérenniser et améliorer cet aspect dans le cadre du nouveau dispositif. Nous continuons d'y travailler.

Maurice DELAPORTE, Président

A propos des besoins des entreprises, qu'en est-il de l'amélioration de la connaissance des marchés ? Le dispositif, tel que vous le proposez, est-il susceptible d'induire des modifications et des améliorations en la matière ? Par ailleurs, existe-t-il, à l'initiative du Sessi ou de l'Insee, des perspectives d'amélioration dans ce domaine ?

Yves ROBIN, Sessi

Concernant l'amélioration de la connaissance des marchés, deux approches se distinguent : améliorer les dispositifs statistiques ; mieux combiner les résultats statistiques de différentes sources.

Dans le cadre de Resane – et plus particulièrement dans le cadre du projet Fusain – l'amélioration des dispositifs statistiques devrait se traduire de différentes manières :

- Nous aurons accès à des données portant sur la production des entreprises, ainsi que sur leurs échanges extérieurs, ce qui devrait nous permettre de résorber certaines incohérences entre les données enregistrées. Actuellement une entreprise déclare ses exportations à la

Douane dans une certaine catégorie de produits ; puis, lorsqu'elle répond aux enquêtes de branche fait une déclaration sur une autre ligne. L'agrégation des résultats, même à un niveau relativement élevé de la nomenclature, fait ainsi apparaître une entreprise qui fabrique un produit et qui en exporte un autre. Pour les montants importants, nous pourrions mettre en place une procédure permettant au gestionnaire concerné d'être averti des incohérences afin qu'il puisse les supprimer.

- Nous nous pencherons sur les facturations, en distinguant ce qui correspond à la fabrication de l'entreprise de ce qui correspond à de la revente (sous-traitance ou commercialisation simple d'un produit), ce qui nous permettra de produire une vision plus fine des marchés.

Nous commençons à travailler sur ces améliorations internes au dispositif, en collaboration avec certaines organisations du secteur de la mécanique et avec le département des activités tertiaires de l'Insee. Du reste, le groupe de travail dédié à cette réflexion demeure ouvert à toute contribution.

Ce travail fait écho à une recommandation de notre formation, elle-même exprimée en réaction aux propositions du rapport de Patrice Roussel et Philippe Domergue « [La connaissance statistique de l'offre de produits industriels sur le marché français](#) », datant de 2004. Ce rapport recommandait de porter une attention particulière à la convergence des nomenclatures, notamment entre les secteurs de l'industrie et du commerce. Je serais tout à fait intéressé de connaître les suites données à ces recommandations par les organisations professionnelles.

Concernant le couplage des données avec celles provenant d'autres sources, il nous faudra être capable de bâtir un équilibre Ressources-Emplois au niveau macro-économique entre, d'un côté, la production et les importations et, de l'autre, les emplois intérieurs et les exportations (en prenant en considération différents circuits commerciaux), afin de définir et de mesurer proprement le marché intérieur. J'ai connaissance de travaux de cette nature, réalisés par certains organismes professionnels. Néanmoins, il s'agit là d'un chantier complexe et je ne suis pas certain qu'il soit du ressort de l'administration de s'y atteler de façon systématique et à un niveau très détaillé. Peut-être pourrions-nous déterminer les éléments devant être mis à disposition des organismes professionnels pour leur permettre de réaliser ces travaux, dans le cadre des attributions qui sont leurs en matière d'études économiques concernant leurs professions ?

Jean-Marc BÉGUIN, Insee

Nous pourrions nous engager à traiter ces questions plus à fond lors de la prochaine réunion de l'interformation "Statistiques d'entreprises", puisque l'amélioration de la connaissance des marchés intéresse aussi bien les producteurs que les commerciaux. Nous pourrions, au cours de cette réunion, faire le point sur les investigations déjà entreprises par le Sessi, ainsi que sur les progrès réalisés dans la mise en cohérence des nomenclatures utilisées par l'industrie et le commerce de gros.

Par ailleurs, peut-être pourrions-nous effectuer un tour de table pour recenser, parmi les organisations professionnelles présentes, celles qui souhaiteraient participer au groupe de travail sur l'accès aux données de la future enquête annuelle de production.

Christian BOURE, FIEV

Cela me semble être une initiative intéressante.

Pierre FUTIN, COPACEL

Nous sommes actuellement en pleine restructuration. C'est pourquoi nous ne souhaitons pas participer à ce groupe de travail.

Isabelle CHAPTAL, GIM

L'organisation professionnelle que je représente n'est pas une fédération économique, mais intervient dans le champ social. De fait, n'étant pas producteurs des enquêtes de branche, nous ne participerons pas à ce groupe de travail.

Jérôme BREYSSE, GFI

Le GFI prendra contact avec Monsieur ROBIN.

Jean-Marc BÉGUIN, Insee

Pour ce qui est de l'Insee, j'estime que la DCSRI devrait participer à ce groupe de travail pour traiter des aspects juridiques. Cela étant, il est important que les organisations professionnelles soient présentes pour expliciter leurs besoins. L'administration, quant à elle, aura en charge d'étudier la faisabilité technique et juridique des propositions.

Maurice DELAPORTE, Président

Au-delà des représentants des organisations professionnelles, le groupe de travail demeure ouvert à tous ceux qui souhaiteraient y participer. Je présume qu'il s'enrichira dès lors que sa création aura fait l'objet d'une information.

Yves ROBIN, Sessi

J'ai eu l'occasion de rencontrer plus d'une quarantaine d'organismes qui se sont tous montrés intéressés. De surcroît, certains d'entre eux ont formulé des demandes spécifiques en termes de délais et de populations suivies (implantation géographique ; taille).

Quoi qu'il en soit, j'entends convier l'ensemble des organismes à participer à ce groupe de travail.

Maurice DELAPORTE, Président

En l'absence de remarques complémentaires, je suggère de passer au point suivant.

V - Impact du changement de nomenclature pour les entreprises**Maurice DELAPORTE, Président**

J'imagine que Michel Euriat et Jean Lienhardt ne manqueront pas de préciser que la Commission Nationale des Nomenclatures Économiques et Sociales se réunira le 22 juin prochain, pour statuer sur un certain nombre d'éléments.

Michel EURIAT, Insee

Il s'agit d'un point d'information général sur l'impact du changement de nomenclature. En tant que responsable du répertoire Sirene, j'aborderai plus particulièrement les opérations de basculement de ce répertoire dans la nouvelle nomenclature. Du reste, le répertoire Sirene est à la base de nombreux travaux et son basculement constitue véritablement la première étape du changement de nomenclature, avant même son entrée en vigueur au début de l'année prochaine.

Je vais donc vous présenter une série de [travaux préparatoires](#) à l'introduction de la nouvelle nomenclature dans le répertoire. Ces travaux reposent sur le principe de limiter la charge de collecte des entreprises, liée aux enquêtes administratives d'amélioration du répertoire (EAR) et sont calibrés par les moyens mobilisables par l'Insee, ce qui implique un recours plus fréquent que par le passé aux traitements automatiques et à l'utilisation de toutes les sources possibles permettant de se passer des EAR.

Dans ce contexte, les actions menées sont les suivantes :

- Depuis le 1^{er} janvier 2007, lors du traitement des mises à jour, l'activité principale est codée à la fois dans la NAF actuellement en vigueur et dans la nouvelle nomenclature, mais le code NAF rév.2 n'est pas actuellement visible par les utilisateurs du répertoire. Cette mesure concerne aussi bien les unités légales que leurs établissements.
- Une recodification automatique est mise en place pour les unités dont l'APE en NAF rév.1 correspond à un code unique en NAF rév.2.
- En ce qui concerne les entreprises faisant l'objet des enquêtes annuelles d'entreprises (EAE), nous attendons la disponibilité des résultats pour l'année 2006 pour reporter leur nouveau code d'activité dans le répertoire. Dans cette optique, les EAE utilisent cette année une nomenclature intermédiaire qui permet de réunir des informations en NAF rév.1 et en NAF rév.2. Rappelons que chaque année, les EAE permettent de déceler des changements d'activité principale qui donnent lieu à des mises à jour du répertoire.

- Pour ce qui est des établissements, ceux dont l'activité est identique à celle de leur entreprise se voient affecter le même code. Telle est l'hypothèse sur laquelle nous nous appuyons pour coder l'ensemble du répertoire, avec l'information dont nous disposons, malgré le risque que certains établissements n'aient pas la même activité que leur entreprise.
- Pour un certain nombre d'unités, hors EAE, nous utilisons des informations issues d'autres répertoires administratifs ou sources statistiques, afin d'obtenir des précisions pouvant faciliter l'attribution d'un nouveau code. Nous mobilisons ainsi le recensement de l'agriculture, les enquêtes structurelles dans l'agriculture, les fichiers du ministère de la santé, les fichiers de l'éducation nationale et ceux du Service statistique des transports.
- Par ailleurs, nous utilisons un certain nombre de spécificités du réseau Sirene. Les grands groupes sont ainsi traités par un pôle spécialisé et les correspondants au sein de ces groupes nous renseignent sur les activités principales des différents établissements.
- Pour les unités restantes, nous avons recours à des enquêtes d'amélioration du répertoire (EAR). En effet, pour chacun des postes pour lesquels il n'existe pas une codification univoque, un questionnaire rapide a été établi. Environ 400 000 enquêtes de ce type seront lancées en 4 vagues.
- Enfin, pour le reliquat, nous affecterons le code le plus fréquent parmi les cas possibles, en assumant le risque d'affecter un code erroné, avec la perspective d'obtenir, tôt ou tard, un retour de la part des unités concernées.

En définitive, la recodification automatique concerne 5,230 millions d'entreprises ou établissements. Les enquêtes annuelles d'entreprises et les fichiers administratifs devraient nous fournir des informations, respectivement, sur 0,4 et 1,045 million d'entreprises ou établissements. Les enquêtes d'amélioration du répertoire devraient, quant à elles, nous permettre de recoder près de 0,48 million d'entreprises ou établissements. On peut noter au passage que les EAR se déroulent de façon satisfaisante, sans même que les opérations de communication autour du changement de nomenclature aient débuté. Les entreprises concernées sont informées par une note explicative sur le questionnaire et font preuve de bonne volonté pour répondre. Enfin, près de 0,885 million d'unités devraient se voir appliquer un modèle de recodification.

Au total, 8,040 millions d'unités devront être recodées, en vue d'un basculement prévu pour le weekend du 5 au 6 janvier 2008.

En ce qui concerne Sirene, plusieurs opérations d'accompagnement des utilisateurs et associés du répertoire ont été mises en place, notamment à destination des têtes de réseaux des centres de formalités d'entreprises qui incluent plusieurs organisations professionnelles telles l'assemblée permanente des chambres de commerce et d'industrie, les chambres d'agriculture, les chambres de métiers de l'artisanat, etc. Bien évidemment ces utilisateurs ont été informés de façon très précoce. En outre, depuis le début de l'année 2007, ils sont conviés à des réunions ayant pour thème le dispositif mis en place par l'Insee pour gérer les changements dans le répertoire. A cette occasion, leurs besoins spécifiques ont pu être évoqués.

Deux prestations particulières d'accompagnement leur ont ainsi été proposées. D'une part, des tableaux de comptage, réactualisés chaque mois à partir de septembre, permettant d'évaluer la répartition future des unités actuelles pour les entreprises hors EAE.

Maurice DELAPORTE, Président

Peut-être pourriez-vous nous donner quelques exemples ?

Michel EURIAT, Insee

Une certaine catégorie de boulangers, par exemple, se voit recodée à 25 % dans le secteur de la restauration rapide, basculant ainsi du champ des IAA vers celui des services.

D'autre part, immédiatement après le basculement, les gestionnaires de fichiers incorporant un code APE pourront recevoir un fichier donnant le nouveau code APE de chaque unité.

En ce qui concerne l'information des entreprises sur les nouveaux codes APE, les unités devant mentionner leur APE sur certains documents comme les bulletins de paie se verront adresser un certificat. Au terme des discussions engagées avec les représentants des entreprises, nous tenterons

d'aller au-delà, selon les moyens disponibles et pour des populations délimitées. Quoi qu'il en soit, toutes les entreprises auront la possibilité, dès le 7 janvier 2008, de consulter le répertoire pour connaître leur code APE, notamment *via* l'avis de situation sur internet.

Les informations du répertoire seront disponibles dès le basculement. En outre, les « clients » du répertoire – bénéficiant, dans le cadre du service public, d'une convention ; ou, dans le cadre d'une relation commerciale, d'une licence d'utilisation – sont accompagnés, selon les mêmes modalités que les utilisateurs associés (tables de passage et réunions de présentation). L'Insee est sur le sujet à l'écoute des besoins des utilisateurs du répertoire.

J'en ai terminé avec les informations concernant Sirene.

Jean LIENHARDT, Insee

J'ai en charge la coordination du changement de nomenclature, ce qui s'avère éminemment complexe.

En complément de la présentation qui vient de vous être faite, je vais vous faire part de quelques idées générales sur le processus de changement et la façon dont nous tentons de le piloter.

Vous n'êtes pas sans savoir que la NACE elle-même a été approuvée le 19 décembre dernier. Nous en connaissons, depuis mars, les notes explicatives en langue française. Tout est donc « verrouillé » dans ce domaine. A partir de ce document, un projet de nomenclature française (NAF rév.2) a été préparé et sera présenté à la CNNES (Commission nationale des nomenclatures économiques et sociales) du 22 juin prochain. Parallèlement, des notes explicatives sont en cours d'élaboration, avec un premier projet diffusé dans une optique de consultation. En outre, un décret NAF rév.2 devra être promulgué avant la fin de l'année et fera, lui aussi, l'objet d'une présentation à la CNNES.

Par ailleurs, les travaux sur la nomenclature européenne des produits (CPA) se poursuivent. La CNNES devra statuer le 22 juin sur le principe d'identité entre les nomenclatures de produits européenne et française.

Quoi qu'il en soit, nous escomptons la publication d'un règlement CPA dans le courant du mois de juillet. Nous devons ensuite adapter ce règlement au cas français et prendre les décrets qui s'imposent.

Un petit codicille concerne un projet de nomenclature pour l'artisanat, en liaison avec le changement de NAF. Cette nomenclature est en gestation – le projet étant piloté par la DCASPL en concertation avec les organisations professionnelles. Un texte juridique NAFA devrait être adopté avant la fin de l'année, en complément du texte NAF.

Une autre rubrique de mon intervention concerne le plan de communication mis en œuvre autour du changement de nomenclature.

Un plan tout public s'appuie sur le site de l'Insee, avec notamment une rubrique « Nomenclatures : définitions et méthodes ». Cette rubrique regroupe les projets de NAF rév.2 remis à niveau, des informations méthodologiques, une foire aux questions, ainsi que des liens externes vers les sites européens traitant du sujet. En outre, nous avons invité les partenaires du système statistique public à renvoyer leurs demandes d'explications vers ce site, de façon systématique. Par ailleurs, d'autres outils à usages internes et externes seront mis à disposition (diaporamas, dépliants, etc.).

Un plan, plus ciblé, se décline selon trois axes à destination des utilisateurs du répertoire Sirene, des personnes physiques et morales impactées par le changement de nomenclature, ainsi que des utilisateurs des statistiques.

Il convient également de mentionner que la plupart des entreprises impactées par le changement de nomenclature sont de petite taille. Il nous a donc été demandé d'évaluer l'impact des modifications pour ces unités. Une mission de l'inspection générale de l'Insee devrait rendre ses conclusions sur le sujet d'ici la fin de l'été.

Nous aborderons le volet concernant les utilisateurs des statistiques dans les semaines qui viennent. Du reste, ce plan devrait s'étendre de 2008 à 2011.

Pour ce qui est de la diffusion de la nomenclature au travers de l'appareil statistique, le cadrage européen se révèle particulièrement rigide. Il définit les dates à partir desquels nous devons commencer à transmettre, en nouvelle nomenclature, des informations structurelles (année de

référence 2008) et conjoncturelles (janvier 2009 pour les mensuelles, premier trimestre 2009 pour les trimestrielles). Par ailleurs, la première communication, en nouvelle nomenclature, de la campagne de comptes nationaux (2008-2010) devrait intervenir au printemps 2011. Ce cadrage général détermine à 90 % le processus de diffusion de la nouvelle nomenclature au travers du système statistique public. Vous noterez qu'un effort substantiel nous a été demandé par rapport au changement de nomenclature de 1993, dans la mesure où les délais de basculement ont été raccourcis de moitié.

Pour atteindre cet objectif, un dispositif de pilotage et de coordination a été mis en place. Ce comité de coordination et de pilotage, animé par Chantal Madinier, s'intéresse à l'ensemble des implications au sein du système statistique public et rassemble la plupart des départements concernés. Je suis moi-même rapporteur de ce groupe.

Un des premiers travaux du comité a été de recenser les questionnements. Ainsi 90 opérations impactées ont pu être identifiées parmi les quelque 300 opérations qui structurent le système statistique public. Ce recensement avait déjà été partiellement effectué par l'inspection générale au début de l'année 2005.

Une opération sur trois se trouve donc chahutée par le changement de nomenclature, à des degrés divers. Nous avons également tenté de chiffrer ces problématiques et d'évaluer les solutions en termes qualitatifs et quantitatifs – l'idée étant d'en garder une trace et de sensibiliser les maîtres d'ouvrages, bien qu'un certain nombre de maîtres d'ouvrages ne nous aient toujours pas fait parvenir la description de leurs tâches. Quoi qu'il en soit, au-delà de ce recensement, nous devons anticiper au maximum les difficultés et proposer, si besoin, des mesures d'adaptation. *In fine*, le comité procédera à un travail d'archivage qui permettra de piloter un prochain changement de nomenclature et de rassembler une véritable base documentaire à usage interne. Ce travail d'archivage sera mis en place dans les mois qui viennent.

Maurice DELAPORTE, Président

Merci pour cette intervention. Y-a-t-il des remarques concernant ces questions ?

Du reste, le plan de communication mis en place tend à prouver que nous ne passerons pas à côté du sujet. Nous serons donc amenés à en reparler.

VI - Projet d'avis de la formation

Les participants débattent du [projet d'avis](#) de la formation.

Conclusion

Maurice DELAPORTE, Président

Au moment de conclure, je tiens à remercier tous les intervenants, le secrétariat du Cnis, ainsi que tous les participants à cette réunion.

Adoption du compte rendu

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat général du Cnis avant le 30 août 2007 (cnis@insee.fr - 01 41 17 52 62). Ces modifications seront prises en compte sur le site du Cnis.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU PRÉSENTÉS EN SÉANCE

Documents préparatoires

1. [Avant-projets de programmes statistiques 2008](#)
2. [Avis 2007 et moyen terme](#)
3. [Suivi des avis 2007](#)
4. [Fiches d'enquêtes pour avis d'opportunité](#)
 - Enquête-pilote sur les échanges intra-groupe des filiales résidentes de groupes étrangers
 - Enquête « Les déchets produits en 2006 par secteurs d'activité - Partie déchets organiques des IAA »
 - Enquête Recherche et développement dans les associations et les GIP (groupements d'intérêts professionnels)
5. [Perspectives d'évolution de la coopération entre le Sessi et les OPA](#)

Présentations

1. [Point sur l'enquête Produits, charges et actifs \(PCA\)](#)
2. [Enquête-pilote sur les échanges intra-groupe des filiales résidentes de groupes étrangers](#)
3. [Impact du changement de nomenclature pour les entreprises](#)

Ces documents sont disponibles sur le site du Cnis, <http://www.cnis.fr>, rubrique Agenda formation Industrie, IAA, énergie du 30 mai 2007.

Avis d'opportunité

- Enquête-pilote sur les échanges intra-groupe des filiales résidentes de groupes étrangers 28
- Enquête « Les déchets produits en 2006 par secteurs d'activité - Partie déchets organiques des IAA » 29
- Enquête Recherche et développement dans les associations et les GIP (groupements d'intérêts professionnels) 30

Paris, le 1^{er} juin 2007 - n° 110/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête-pilote sur les échanges intra-groupe des filiales résidentes de groupes étrangers

Programme : 2008

Émetteur : Insee (département Système statistique d'entreprises)

L'enquête-pilote sur les échanges extérieurs des filiales résidentes de groupes étrangers, et notamment leur composante intra-groupe, a été examinée par la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie le 30 mai 2007.

Dans le cadre du règlement européen sur la « structure et l'activité des filiales étrangères » (règlement Fats), sont prévues différentes enquêtes-pilotes visant à évaluer la faisabilité, pour les États-membres, de la collecte de données complémentaires.

L'Insee a souhaité participer à ce programme d'enquête-pilote en menant une enquête de faisabilité sur les échanges extérieurs des filiales françaises de groupes étrangers (volet Inward du règlement Fats).

Cette enquête devra conduire notamment à une première estimation des échanges intra-groupe de biens et de services de l'ensemble des filiales françaises de groupes étrangers (pour tous les secteurs d'activité), et cela conformément aux spécifications du règlement. Elle permettra surtout de tester la capacité de réponse des entreprises à ces questions.. Sera en outre examinée la cohérence de ces statistiques avec les données de cadrage sur les échanges extérieurs disponibles par ailleurs (données d'échanges de biens de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects et données d'échanges de services de la Balance des paiements).

Les filiales résidentes sous contrôle d'un groupe étranger et ayant une activité sur les marchés internationaux seront interrogées sur leurs échanges extérieurs, et notamment sur leurs échanges intra-groupe de biens d'une part, de services d'autre part. Il est envisagé de distinguer les échanges entre la France et les pays de l'Union européenne, et ceux qui interviennent entre la France et les autres pays (hors Union européenne).

Il n'existe pas actuellement de dispositif permettant de recueillir toute cette information.

L'enquête sera effectuée par voie postale auprès d'un échantillon d'environ 3 000 entreprises, représentatif de l'ensemble de la population concernée, ventilée selon le pays de la tête de groupe et le secteur d'activité des filiales. Elle se déroulera au début de l'année 2008 et portera sur l'exercice 2006.

Un comité de concertation est en cours de création. Il sera proposé notamment aux organismes suivants de participer à ce comité : Banque de France (Balance des paiements), Direction générale des douanes et des droits indirects, Agence française pour les investissements internationaux, CEPII, services statistiques du ministère de l'industrie (Sessi) et du ministère de l'équipement (SESP), MEDEF.

Les premiers résultats de l'enquête sont attendus pour l'été 2008. Les résultats, accompagnés d'un rapport méthodologique seront transmis à Eurostat vers la fin de l'année 2008.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à l'enquête.

Paris, le 8 juin 2007 - n° 115/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur la production de déchets organiques dans l'industrie agroalimentaire en 2006

Programme : 2007

Émetteur : Scees - ministère de l'Agriculture et de la Pêche (maître d'ouvrage) - selon les secteurs, l'enquête sera réalisée par le Scees ou par les organisations professionnelles agréées

L'enquête sur la production de déchets organiques dans l'industrie agroalimentaire en 2006 a été examinée par la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie le 30 mai 2007.

L'objectif principal de l'enquête « Production de déchets organiques dans l'industrie agroalimentaire en 2006 » est d'évaluer les quantités nationales de déchets organiques produites en 2006 par certaines filières agroalimentaires, avec un détail par type de déchets.

Cette enquête complète le dispositif mis en place afin de répondre au règlement européen relatif aux statistiques sur les déchets (CE N° 2150/2002) du 25 novembre 2002. Celui-ci demande, dans son annexe I, d'évaluer la production de déchets (en tonnage) de 19 secteurs d'activité, dont les industries agricoles et alimentaires. Il comporte une obligation de réponse biennale : mi-2006 sur l'année de référence 2004 ; mi-2008 sur 2006 ; mi-2010 sur 2008, etc. En 2007, l'Ifen procédera à une exploitation des déclarations DRIRE pour les déchets dangereux et le Sessi réalisera une enquête pour les déchets banals non dangereux de l'ensemble de l'industrie.

Le dispositif mis en place par le Scees, maître d'œuvre de la réponse pour les déchets organiques des IAA, s'appuie sur les conclusions de l'étude méthodologique confiée en 2006 par l'Ademe, l'Ania et le Scees à un bureau d'étude. Ce travail a permis d'identifier pour les différentes filières les co-produits, sous-produits et déchets organiques. Sur cette base, un dispositif mixte de collecte de l'information sur les déchets uniquement a été défini. Il associe informations existantes, ratios techniques et, dans quelques filières, des enquêtes réalisées soit par le Scees, soit par les organisations professionnelles elles-mêmes. L'enquête thématique portera seulement sur les déchets organiques (et non dangereux) des IAA des filières pour lesquelles aucune information n'existe. A priori peu de filières sont concernées par une enquête, ce sont l'industrie laitière et la charcuterie, le Scees ne réalisant l'enquête que pour le lait.

Cette enquête doit être considérée comme une opération pilote visant à la mise en place, après bilan, d'un dispositif pérenne en 2009.

Outre des informations concernant l'identification de l'établissement et de ses activités (NAF), l'enquête portera sur les quantités 2006 de différentes catégories de déchets organiques produits. Des informations concernant la destination de ces déchets seront également demandées.

Les unités enquêtées seront les établissements de plus de 10 salariés les plus importants par filière de production. Pour l'enquête dans l'industrie laitière, la taille de l'échantillon sera de 300 établissements au maximum. L'estimation sur le champ complet se fera par extrapolation à partir de la production par filière.

L'enquête sera réalisée au second semestre 2007 par voie postale pour le Scees. La durée est de l'ordre de trois mois y compris deux relances.

Des réunions bilatérales avec les organisations professionnelles ont eu lieu. Une réunion finale de concertation sera organisée. Des représentants d'organisations professionnelles ainsi que des experts du domaine seront conviés.

Une restitution personnalisée par secteur sera faite aux établissements enquêtés ainsi qu'aux organisations professionnelles. La diffusion des résultats pour l'industrie laitière aura lieu sur le site Agreste : <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/> .

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à l'enquête.

Paris, le 1^{er} juin 2007 - n° 109/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les associations et les GIP

Programme : 2007-2011

Émetteur : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)

L'enquête sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les associations et les GIP a été examinée par la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie le 30 mai 2007.

Cette enquête annuelle s'inscrit dans l'ensemble du dispositif d'enquêtes du Bureau des études statistiques sur la recherche et l'innovation afin d'évaluer l'ensemble des moyens consacrés à la recherche et au développement. Elle est réalisée conjointement avec l'enquête administrative auprès des organismes et services publics et elle contribue à l'estimation de l'effort public de R&D en termes de dépenses intérieures et extérieures, d'effectifs de chercheurs et de personnel d'appui à la recherche, et de financements reçus. Elle est réalisée parallèlement avec l'enquête sur la R&D réalisée annuellement auprès des entreprises.

Le dispositif d'enquêtes sur la R&D permet de satisfaire les besoins du ministère chargé de la recherche et de répondre aux demandes des organismes internationaux, comme l'OCDE et Eurostat. Les résultats alimentent notamment le rapport annuel au Parlement, annexe de la loi de finances, sur l'état de la recherche.

Les principaux thèmes abordés sont les financements de la R&D, l'exécution des travaux de R&D et les moyens humains affectés à la R&D.

Il n'existe pas d'autres sources d'informations sur le sujet.

L'enquête porte sur les associations et groupements d'intérêt public finançant ou exécutant des travaux de R&D en France (350 unités) et est exhaustive. Elle est réalisée par voie postale, l'année n sur l'exercice n-1.

Les premiers résultats de l'enquête donnent lieu à une publication au troisième trimestre de l'année n+1, dans une *Note Recherche*. Ils sont aussi publiés dans les différentes publications de la DEPP : *Note recherche*, dossier sur la recherche, dans les chapitres « R&D » du *RERS* qui sont tous accessibles sur le site du ministère <http://cisad.adc.education.fr/reperes/>.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à l'enquête.